

L'an deux mil quinze le deux avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du vingt-sept mars deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BOS Christine – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – VERDOLLIN Lisa

Excusés avec pouvoir : BÉGUIER Monique donne pouvoir à AGAZZI Claude – CRACOWSKI Jacques donne pouvoir à CHARRIN Philippe – THEISOHN Heike donne pouvoir à DAHRINGER Catherine

Madame Isabelle TIDIER est désignée secrétaire de séance.

---

**DELIBERATION N°2015\_005: BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR PRINCIPAL** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2014 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

**DELIBERATION N°2015\_006: BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR PRINCIPAL** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget eau et assainissement pour l'exercice 2014 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget eau et assainissement dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

**DELIBERATION N°2015\_007: BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR PRINCIPAL** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget centre communal d'action sociale pour l'exercice 2014 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget centre communal d'action sociale dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

**DELIBERATION N°2015\_008: BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR PRINCIPAL** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget caisse des écoles pour l'exercice 2014 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget caisse des écoles dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

**DELIBERATION N°2015\_009: BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2014 ;
- **D'AFPECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

Virement sur la section d'investissement	1068	<b>350 000.00 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	002	<b>278 546.33 €</b>
Déficit de la section d'investissement reporté	001	<b>344 384.07 €</b>

**DELIBERATION N°2015\_010: BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2014 ;
- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

Déficit de fonctionnement reporté	002	<b>48 263.40 €</b>
Excédent de la section d'investissement reporté	001	<b>150 628.82 €</b>

**DELIBERATION N°2015\_011: BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2014 ;
- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté	002	<b>3 143.83 €</b>
Excédent de la section d'investissement reporté	001	<b>3 885.08 €</b>

**DELIBERATION N°2015\_012: BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2014 ;
- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté	002	<b>9 303.23 €</b>
Excédent de la section d'investissement reporté	001	<b>2 385.59 €</b>

**DELIBERATION N°2015\_013: BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 ET VOTE DU TAUX D'IMPOSITION** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2015 de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER à 457 467 €** le montant des contributions directes, pour les taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non-bâti, suivant le cadre 2 de la partie II de l'état de notification 1259 et de l'état 1288 de l'année 2014 ;
- **DE RETENIR** les taux portés au cadre 2 de la partie II de l'état de notification des taux d'imposition 2015 soit :

Taxe d'habitation	14.20 %
Taxe foncière bâti	18.85 %
Taxe foncière non bâti	63.25 %

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2015 présenté comme suit :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 447 811.33	1 447 811.33
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 178 839.19	1 178 839.19
<b>TOTAL</b>	<b>2 626.650.52</b>	<b>2 626 650.52</b>

**DELIBERATION N°2015\_014: BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2015 de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2015 présenté comme suit :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	199 206.83	199 206.83
<b>INVESTISSEMENT</b>	216 572.25	216 572.25
<b>TOTAL</b>	<b>415 779.08</b>	<b>415 779.08</b>

**DELIBERATION N°2015\_015: BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015** -  
 Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2015 de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2015 présenté comme suit :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	5 643.83	5 643.83
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 385.08	3 385.08
<b>TOTAL</b>	<b>9 028.91</b>	<b>9 028.91</b>

**DELIBERATION N°2015\_016: BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015** - Décision du Conseil –  
 Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2015 de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2015 présenté comme suit :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	39 303.23	39 303.23
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 385.59	2 385.59
<b>TOTAL</b>	<b>41 688.82</b>	<b>41 688.82</b>

**DELIBERATION N°2015\_017: DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE A LA DEMISSION D'UN  
 CONSEILLER MUNICIPAL** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la proposition de ne pas voter au scrutin secret ;
- **DE PROCEDER** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres.

Ont déclaré candidature :

**Liste 1**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jacques CRACOWSKI	Catherine DAHRINGER
Claude AGAZZI	Marc CHEILLAN
Emmanuel SIMONNET	Jean-Pierre BRIOLE

**Résultats du scrutin**

Inscrits	Votants	Abstention	Blancs et nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Pour	Contre
14	14	0	0	14	8	14	0

	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
<b>LISTE 1</b>	<b>14</b>

Sont proclamés en qualité de titulaires et de suppléants de la Commission d'appel d'offres, suivant les résultats du scrutin ci-dessus retranscrits :

Titulaires	Suppléants
Jacques CRACOWSKI	Catherine DAHRINGER
Claude AGAZZI	Marc CHEILLAN
Emmanuel SIMONNET	Jean-Pierre BRIOLE

---

**DELIBERATION N°2015\_018: PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - AVIS DE LA COMMUNE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DONNER** un avis favorable sur le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté du Pays d'Aix.

---

**DELIBERATION N°2015\_019: SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS D'AIX - AVIS DE LA COMMUNE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** un avis favorable sur le projet de schéma de cohérence territoriale du Pays d'Aix

---

**DELIBERATION N°2015\_020: PROJET DE DEUXIEME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) COMMUNAUTAIRE 2015-2021 - AVIS DE LA COMMUNE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** un avis favorable sur le projet de deuxième Plan Local de l'Habitat 2015-2021 du Pays d'Aix.

---

Pour affichage du 10/04/2015 au 10/06/2015  
Transmission en Sous-préfecture le 10/04/2015